

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°38 Arrêté rendant applicable pour compter du 1 mai 1930, l'arrêté n° 652 du 22 novembre 1929 modifiant le taux du droit de délivrance du certificat de permis de conduire, .

n°38

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 avril 1930

Numéro JO
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro
30 avril 1930

VISAS

le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret An 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté n° 632, du 22 novembre 1929 modifiant le taux du droit de délivrance du certificat de permis de conduire

Vu le câblogramme ministériel n° 61 du 21 avril 1930;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est rendu applicable, pour compter du 1^{er} mai 1930, l'arrêté n° 632 du 22 novembre 1929 modifiant le taux du droit de délivrance du certificat de permis de conduire des véhicules automobiles. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, publié et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac